

Image not found or type unknown



Rupture conventionnelle et prud hommes

Par **magali29**, le **23/03/2010 à 20:35**

Bonjour, est ce possible d entamer une procedure aux prud' hommes lors d une rupture conventionnelle?
Cette procedure porterait sur des salaires et congés payés dus et sans contrat de travail écrit.
Merci

Par **pepelle**, le **29/03/2010 à 14:23**

Bonjour
La signature d'une rupture conventionnelle ne s'oppose pas à une saisie des prud'hommes par le salarié